

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Rapport annuel sur
le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets
pour l'année 2018
de la Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois -
Présentation.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDROY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, laissé libre à la consultation du public dans les différentes mairies des communes concernées, doit être mis à jour chaque année.

Le rapport établi en application du décret ci-annexé, par la Communauté d'agglomération, porte sur l'exercice 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47150-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets

2018

DIRECTION DE LA PROXIMITÉ

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



ANNOIS
ARTEMPS
AUBIGNY-AUX-KAISNES
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE
CASTRES
CLASTRES
CONTECOURT
CUGNY
DALLON
DURY
ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET
FIEULAINE
FLAVY-LE-MARTEL
FONSOMME
FONTAINE-LÉS-CLERCS
FONTAINE-NOTRE-DAME
GAUCHY
GRUGIES
HAPPENCOURT
HARLY
HOMBLIÈRES
JUSSY
LESDINS
MARCY
MESNIL-SAINT-LAURENT
MONTESCOURT-LIZEROLLES
MORCOURT
NEUVILLE-SAINT-AMAND
OLLEZY
OMISSY
REMAUCOURT
ROUVROY
SAINT-SIMON
SAINT-QUENTIN
SERAUCOURT-LE-GRAND
SOMMETTE-EAUCOURT
TUGNY-ET-PONT
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

DIRECTION DE LA PROXIMITÉ
Déchets Ménagers et Assimilés
CTA René HUEL - 50 chemin d'Itancourt
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX - Tél. 03 23 06 93 19



AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Sommaire

Les temps forts

Les indicateurs techniques

1. Territoire et organisation du service

- 1.1. Le territoire
- 1.2. Le service déchets ménagers et assimilés
 - 1.2.1. Définition des déchets ménagers et assimilés
 - 1.2.2. Le personnel
 - 1.2.3. Les véhicules de collecte
 - 1.2.4. La communication
- 1.3. Organisation de collecte
 - 1.3.1. Collecte des ordures ménagères
 - 1.3.2. Collecte sélective
 - 1.3.2.1. En porte à porte
 - 1.3.2.2. En points d'apports volontaires
 - 1.3.3. Collecte valorisante
- 1.4. Collecte en déchèterie
 - 1.4.1. La fréquentation en déchèterie
 - 1.4.2. Les tonnages collectés
 - 1.4.2.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur en déchèterie
- 1.5. Les prestations réalisées dans les communes : les bennes déposables
- 1.6. Collecte des cartons des commerçants
- 1.7. Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

2. Le traitement

- 2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne
- 2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères
- 2.3. Traitement des déchets collectés en déchèteries
- 2.4. Evolution des différents modes de traitement

3. Prévention des déchets

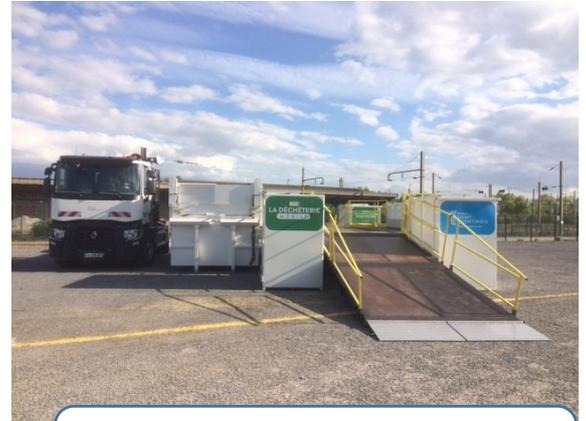
- 3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs
- 3.2. Définition de la prévention
- 3.3. Actions et prévention en cours

4. Les indicateurs financiers

- 4.1. Coût global
- 4.2. Coût aidé
- 4.3. La redevance spéciale

LES TEMPS FORTS

Mai : Participation à la Foire expo



Mai : mise en service de la
déchèterie mobile

Juin : Participation à la fête
du Parc d'Isle



Juin / juillet : distribution de
composteurs individuels





Octobre : Mise en place de composteurs collectifs rue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy

24 novembre : Participation au Forum Zéro déchet en collaboration avec Valor'Aisne



LES INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE

Type de collecte	Tonnage	kg/hab/an
Ordures ménagères et DNDAE (*)	22 331 t	270
Déchèteries	21 459 t	259
Tri sélectif (**)	7 074 t	86
Textile, Linge et Chaussures	385 t	5
Prestations dans les communes	360 t	4
Cartons des commerçants	233 t	3
TOTAL	51 842 t	627

(*) Déchets non dangereux des activités économiques

(**) À domicile et en apport volontaire

ÉQUIPEMENT DE COLLECTE

Bacs roulants (OM et tri)	49 552
Conteneurs point tri	287
Véhicules	30

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT

	2018	2017 (pour rappel)
Valorisation	39%	33%
Traitement des gravats	5%	12%
Mise en décharge	56%	55%

LES INDICATEURS FINANCIERS

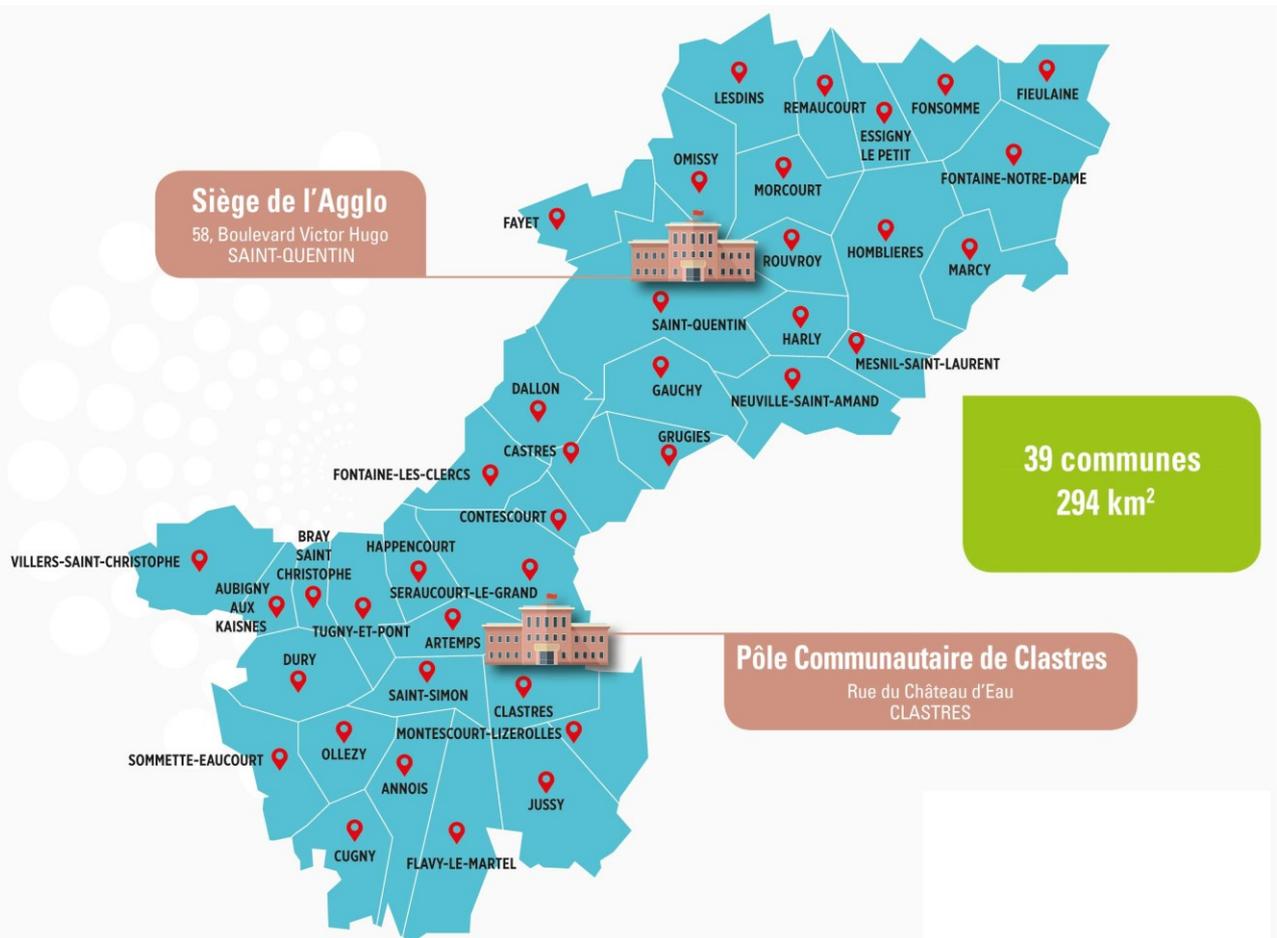
	Coût de la collecte et du traitement des déchets		
	2018		Evolution (% 2017/2018)
	A la tonne	A l'habitant	
Collecte et Traitement	159,65 €	100,03 €	- 3%

1. TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

1.1. Le territoire.

La collecte et le traitement des déchets ménagers font partie des 7 compétences obligatoires des collectivités territoriales.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 82 743 habitants selon le tableau page 7.



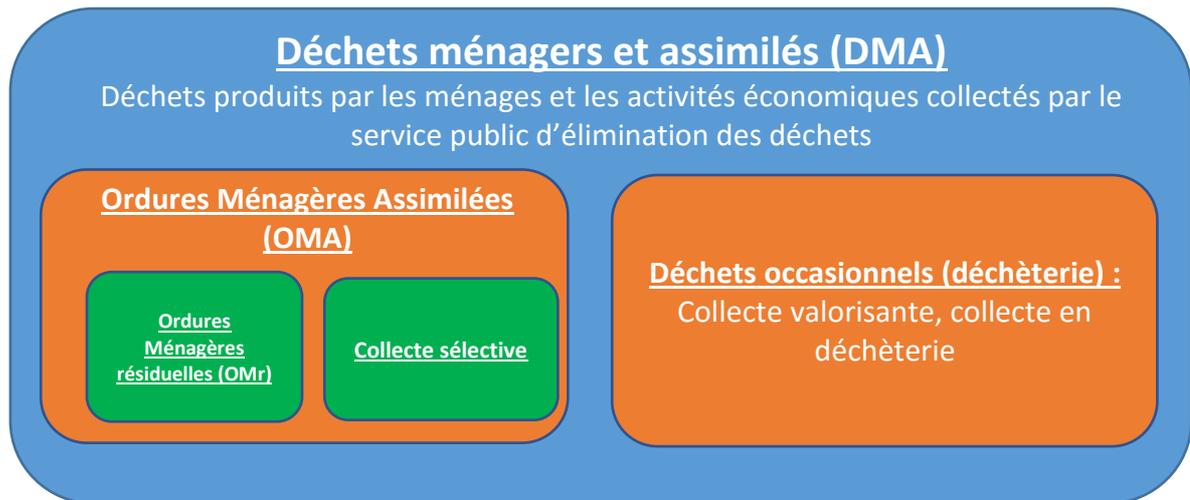
Communes	Population Municipale	%
ANNOIS	372	0,4%
ARTEMPS	368	0,4%
AUBIGNY AUX KAISNES	246	0,3%
BRAY SAINT CHRISTOPHE	68	0,1%
CASTRES	243	0,3%
CLASTRES	646	0,8%
CONTECOURT	62	0,1%
CUGNY	595	0,7%
DALLON	437	0,5%
DURY	214	0,3%
ESSIGNY LE PETIT	351	0,4%
FAYET	675	0,8%
FIEULAIN	270	0,3%
FLAVY LE MARTEL	1 676	2,0%
FONSOMME	486	0,6%
FONTAINE LES CLERCS	268	0,3%
FONTAINE NOTRE DAME	396	0,5%
GAUCHY	5 335	6,4%
GRUGIES	1 313	1,6%
HAPPENCOURT	139	0,2%
HARLY	1 650	2,0%
HOMBLIERES	1 481	1,8%
JUSSY	1 232	1,5%
LESDINS	831	1,0%
MARCY	183	0,2%
MESNIL SAINT LAURENT	453	0,5%
MONTESCOURT LIZEROLLES	1 672	2,0%
MORCOURT	579	0,7%
NEUVILLE SAINT AMAND	850	1,0%
OLLEZY	184	0,2%
OMISSY	699	0,8%
REMAUCOURT	305	0,4%
ROUVROY	516	0,6%
SAINT-SIMON	621	0,8%
SAINT-QUENTIN	55 649	67,3%
SERAUCOURT LE GRAND	777	0,9%
SOMMETTE EAUCOURT	186	0,2%
TUGNY ET PONT	273	0,3%
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	442	0,5%
Total	82 743	100%

(source : INSEE 2015 – population municipale en vigueur au 1er janvier 2019).

1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés

1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés

L'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) tient au fait que la collectivité collecte non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi, sous certaines conditions, les déchets provenant des administrations et entreprises.



Pour être collectés par la collectivité, les déchets assimilés doivent, par leur nature et leur quantité, pouvoir être traités sans sujétion particulière avec les ordures ménagères.

1.2.2. Le personnel

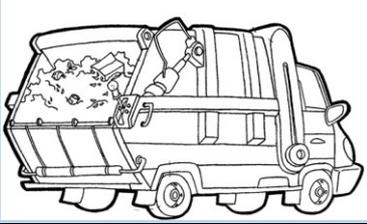
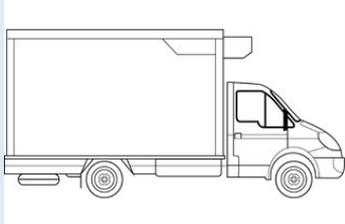
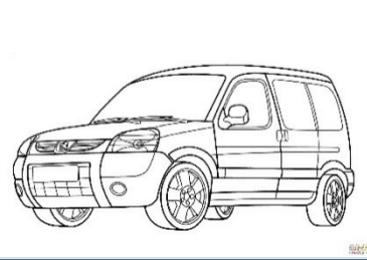
L'effectif du Service Déchets Ménagers et Assimilés est de **78 agents** au 31 décembre 2018.

La répartition par mission assurée est la suivante :

- * Direction : **3** agents
- * Gestion administrative : **3** agents
- * Tri et prévention : **6** agents
- * Régie de collecte : **55** agents
- * Gestion de déchèterie : **11** agents

1.2.3. Les véhicules de collecte

En 2018, le parc de véhicules est le suivant :

<p>Bennes à Ordures Ménagères</p> 	<p>18</p>
<p>Véhicules de transport</p> 	<p>2</p>
<p>Véhicule Léger</p> 	<p>6</p>
<p>Camion grue</p> 	<p>4</p>

1.2.4. La communication

L'équipe est composée d'un responsable du pôle Tri et Prévention et de **5 animateurs du tri**.

Les principales actions réalisées en 2018

- 583 composteurs distribués
- Animations scolaires : 22 classes, 528 élèves sensibilisés
- Accueil physique : 634 personnes rencontrées
- Accueil téléphonique :
 - 5 589 appels au numéro vert
 - 2 095 appels à Agglo j'écoute
- Suivi de collecte
- Stands d'information
- Mise en place du tri sélectif en habitat collectif : 650 personnes sensibilisées
- Enquête terrain
- Rencontre avec les usagers :
 - Communication sur les erreurs de tri
 - Conseils aux professionnels...



1.3. Organisation de la collecte

1.3.1. Collecte des ordures ménagères



Pré-collecte :

- . En bac roulant (cuve grise, couvercle grenat)
- . Contenance : de 120 l à 770 l

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2018	35 524	7 819 m ³

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence :
 - 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)
 - 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense

1.3.2. Collecte sélective

1.3.2.1. En porte à porte

Pré-collecte :

- **En sac jaune** translucide avec lien coulissant pour Saint-Quentin (hors habitats collectifs et artisans/commerçants)
 - . Contenance : rouleau de 25 sacs de 50 l
 - . Contrat d'acquisition avec Socoplast



La règle de dotation en rouleaux est la suivante :

Nombre de rouleaux à donner :

- Dotation annuelle : Un rouleau par personne au foyer
- Demi-dotation : Nombre de personnes - 2

En 2018, environ **35 282 rouleaux (soit 882 050 sacs) ont été distribués** gratuitement.

Une distribution annuelle en régie est faite à la rentrée de septembre et dure environ 2 mois. Les rouleaux sont distribués à domicile. Un point de distribution au siège de l'Agglomération, situé au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-quentin, est mis en place pour les personnes absentes lors de la distribution à domicile.

- **En bac** (cuve grise, couvercle jaune) à savoir Saint-Quentin (habitats collectifs et artisans/commerçants) et les 38 communes de l'Agglomération
 - . Contenance de 120 l à 770 l pour les bacs jaunes

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2018	14 028	3 056 m ³



Collecte en porte à porte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : 1 fois / 2 semaines pour les communes rurales
1 fois / semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin

1.3.2.2. En points d'apports volontaires

Les points tri sont les équipements destinés à la collecte des déchets recyclables, repartis en 2 flux :

- Le multimatériaux (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, cartons, papiers)
- Le verre

Les conteneurs multimatériaux sont collectés en régie, tandis que les conteneurs à verre sont collectés par un prestataire privé MINERIS.

En coordination avec le bailleur Habitat Saint-Quentinois, 2 conteneurs enterrés ont été installés lors de la première phase de travaux et mis en service en novembre 2018 pour le tri sur le quartier de Neuville.

Ces conteneurs enterrés ont une capacité de 5m³ chacun.



Conteneur aérien multimatériaux



62 conteneurs Multimatériaux
dont 19 enterrés

Conteneur aérien Verre



225 conteneurs Verre
dont 5 enterrés



Conteneur enterré Verre

Tonnages 2018 de la collecte sélective

	Multimatériaux (Porte à porte et apport volontaire)	Verre (Apport volontaire)
2018	4 653 t (56kg/hab/an)	2 421 t (29kg/hab/an)

En 2018, le taux de refus de tri s'élève à 17% (809 t) du tonnage de tri collecté, hors verre. Le taux a baissé de 4 points par rapport à 2017.



LA LIGUE
CONTRE LE CANCER
AISNE

L'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité mettre en place un partenariat avec le Comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le Cancer et apporter sa contribution à la lutte contre le cancer en reversant annuellement au Comité de l'Aisne 10 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

Ainsi, 8 079 € ont été reversés en 2018. Pour rappel, en 2017 la participation s'élevait à 7 671 €.

Cette participation permet au Comité de l'Aisne de financer, notamment, des actions locales de prévention sur le cancer.

1.3.3. Collecte valorisante

Cette collecte a été mise en place en novembre 2014.

Sont concernés :

- ✓ Le mobilier : meubles, chaises, canapés, fauteuils, armoires, literie,
- ✓ Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), non dangereux.

Ces objets volumineux sont collectés sur rendez-vous sous conditions.

Le mobilier et les D3E ainsi collectés, sont triés, chargés dans un camion hayon puis apportés en **déchèterie pour être valorisés dans les filières Eco-mobilier et EcoSystèmes pour les D3E.**



Pré-collecte :

- . Maximum 2 m³, rangés sur le trottoir le jour convenu du rendez-vous

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction des rendez-vous
- . Nombre de rendez-vous en 2018 : **2 619** (+4% par rapport à 2017)

1.4. Collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement dédié à la collecte des déchets occasionnels, volumineux ou dangereux. C'est un endroit propre et clos. Un gestionnaire est là pour renseigner l'utilisateur, l'aider à faire le bon tri, faire respecter les règles et la propreté du site.

Un réseau de 4 déchèteries est déployé sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy
- Déchèterie Sud : route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : rue de la Chaussée Romaine à Saint-Quentin
- Déchèterie de Clastres : Rue du château d'eau à Clastres

Elles sont accessibles aux particuliers et aux professionnels sous conditions présentées en annexe 1.

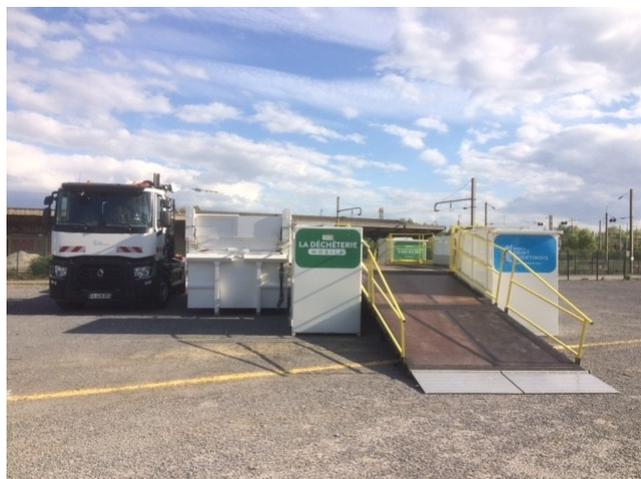


Déchèterie Sud de Gauchy

La déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité exclusivement réservé aux particuliers qui ne peuvent se rendre aux déchèteries « fixes » de l'Agglo.

Depuis mai 2018, suivant un calendrier annuel précis, elle est mise en place en collaboration avec les maires des communes concernées (Annois, Aubigny aux Kaisnes, Cugny, Dury, Essigny-le-Petit, Fieulaine, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Ollezy, Sommette-Eaucourt et Villers-Saint-Christophe). Ainsi, de mai à décembre 2018, la déchèterie mobile a été mise en place 88 fois.



1.4.1. La fréquentation en déchèterie

Pour l'année 2018, **237 047 passages** ont été comptabilisés .

Le détail de la fréquentation par déchèterie est le suivant :

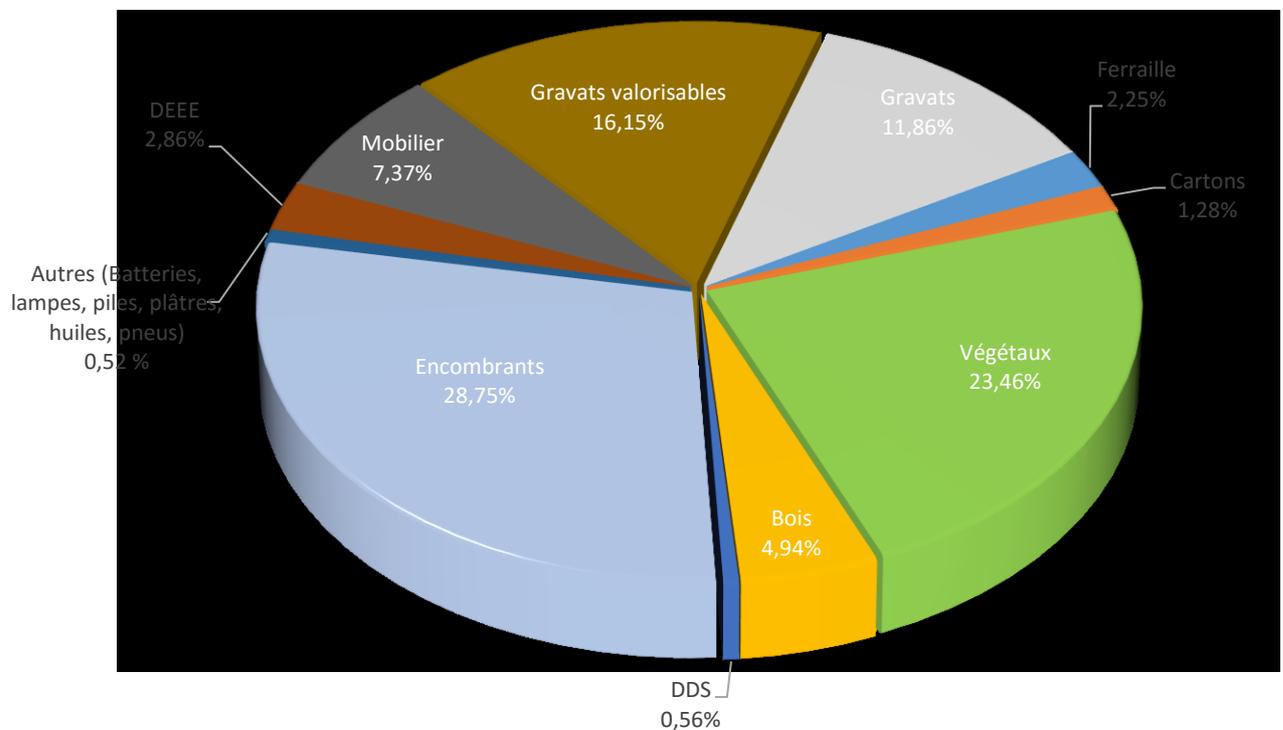
	<i>Déchèterie mobile</i>	<i>Déchèterie Clastres</i>	<i>Déchèterie Ouest</i>	<i>Déchèterie Nord</i>	<i>Déchèterie Sud</i>
	1 954	27 169	52 976	66 365	88 583
TOTAL	237 047				

1.4.2. Tonnages collectés

Pour l'année 2018, **21 459 tonnes** ont été collectées, soit 259 kg/hab/an.

La répartition par matériau est la suivante :

Répartition par matériau



1.4.2.1 Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie

Dans le cadre de la REP, les fabricants doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de leurs déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme comme Eco-Mobilier pour les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA), ou encore Eco-Systèmes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).



Eco-Mobilier

En 2018, 1 582 tonnes ont été collectées (+6 %).



Eco-Systèmes

En 2018, 614 tonnes ont été collectées (+15%).

Ces éco-organismes structurent et coordonnent la valorisation de ces déchets (démantèlement, recyclage, valorisation matière).

1.5. Les prestations réalisées dans les communes : les bennes déposables

Sous réserve de remplir les conditions fixées par VALOR' AISNE, le syndicat chargé du traitement, certaines communes ont souhaité bénéficier d'un service de proximité pour la collecte des végétaux et/ou gravats de leurs administrés. Ce service vient alors en supplément du service proposé par l'Agglomération, à savoir les déchèteries.



Benne déposable en commune

Pré-collecte :

- . Benne déposable type Ampliroll
- . Contenance : 15 m³ pour les végétaux
7 m³ pour les gravats
- . 11 bennes pour les végétaux (Annois, Cugny, Dury, Flavy le Martel, Seraucourt, Harly, Homblières, Grugies, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine)
- . 2 bennes pour les gravats (Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine)
- . Remplissage des bennes sous la surveillance de chaque commune et sur un site fermé.

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Sur appel des communes
- . En 2018, 360 tonnes de végétaux ont été collectées (4kg/hab/an). Aucune collecte de gravats n'a été effectuée.

1.6. Collecte de cartons des commerçants

La collecte des cartons des commerçants s'effectue en hyper centre-ville de Saint-Quentin et dans quelques zones d'activités commerciales.

Présentation :

- . Rangés, pliés voire ficelés sur le trottoir

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . En 2018, **233 tonnes** ont été collectées (3kg/hab/an)

1.7. Collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés par le biais de conteneurs « Textile » implantés sur le territoire. Ils sont ensuite triés et revalorisés.



Pré-collecte :

- . 77 conteneurs aériens en métal répartis sur les communes de l'Agglomération.
- . En 2018, **385 tonnes** ont été collectées (5kg/hab/an). (+21% par rapport à 2017)

Collecte :

- . Par le Box, Eco textile, Le Relais
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage

2. LE TRAITEMENT

2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1^{er} janvier 2003.

Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.

Le mode de contribution est le suivant :

- ❖ à l'habitant pour les dépenses dites utiles (tri, transfert, compostage),
- ❖ à la tonne pour les quantités de déchets résiduels enfouies, maintenant ainsi l'incitation à la valorisation.

Au 31 décembre 2018, Valor'Aisne regroupe le Conseil Départemental ainsi que 14 structures intercommunales pour une population totale de 531 000 habitants adhérents. Ainsi, la structure a traité les déchets de 96 % des Axonais.

Valor'Aisne emploie 138 agents permanents.

Valor'Aisne exerce les compétences suivantes pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- ❖ Centres de tri,
- ❖ Centres de valorisation organique,
- ❖ Quais de transfert,
- ❖ Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations d'enfouissement,
- ❖ Installations d'élimination des déchets,
- ❖ Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.

- Valor'Aisne a trié 27 746 tonnes de papiers et d'emballages hors verre en 2018. Ce qui correspond à un ratio de 52.8 kg par habitant. (-2% par rapport à 2017)
- Valor'Aisne a par ailleurs effectué le compostage de 8 462 tonnes de déchets organiques en 2018. (-10 % par rapport à 2017)
- Valor'Aisne a réalisé le traitement par enfouissement de 116 626 tonnes de déchets ménagers en 2018 (-1 % par rapport à 2017)

On note une baisse générale des tonnages du département

Le stockage a été réalisé sur une installation privée à Flavigny-Beaurain (02) dans le cadre de contrats de prestations de service et sur un établissement public à Grisolles(02).

Ces éléments sont extraits du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de VALOR' AISNE pour l'année 2018.

2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères

Apportés au centre de tri d'Urvillers (géré par Valor'Aisne), les tonnages d'emballages recyclables sont triés par matériaux. Ils sont ensuite envoyés dans les filières de recyclage (conformément au contrat avec Citeo).

Le centre de tri est aussi un quai de transfert pour les ordures ménagères.

Les consignes de tri ainsi que la séparation par matériau en centre de tri sont présentées en annexe 2.

Hormis les « refus de tri » qui sont traités par enfouissement dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), les autres matériaux font l'objet d'une garantie de reprise et d'un repreneur désigné pour leur recyclage, conformément au nouveau contrat Citeo à effet au 1^{er} janvier 2018.

Citeo est une société, appelée éco-organisme, agréée par l'Etat pour 5 ans. Elle est chargée du recyclage des emballages ménagers (y compris le verre) et des papiers graphiques.

La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Elle accompagne les collectivités sur le déploiement du tri et du recyclage et leur reverse des soutiens financiers selon plusieurs critères : les tonnes d'emballages ménagers collectées, les actions de sensibilisation, ...

Afin d'améliorer la performance de tri sur le territoire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec Valor'Aisne et les autres EPCI adhérents au syndicat a conclu un contrat unique porté par Valor'Aisne.

Les repreneurs par matériau sont détaillés ci-dessous :

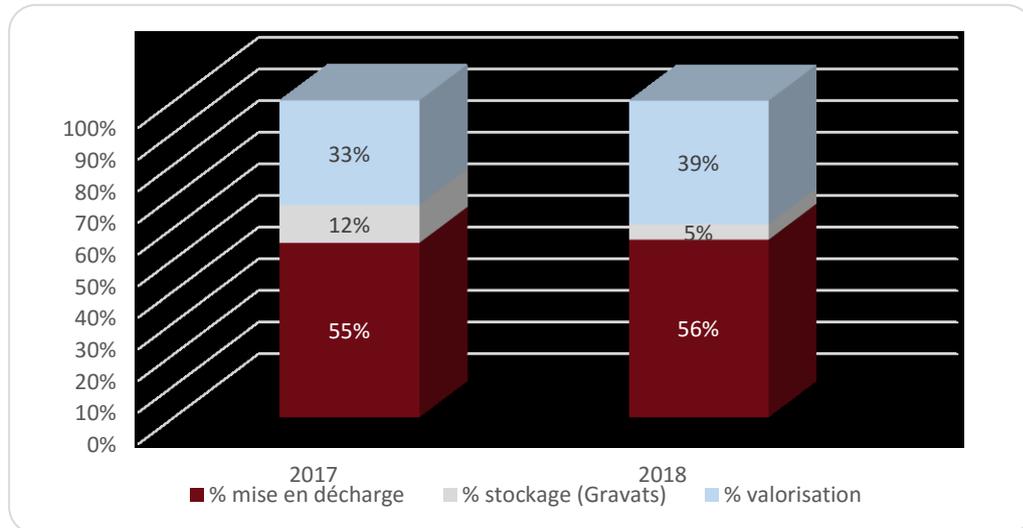
Matériau	Repreneur
Bouteilles et flacons en plastiques	VALORPLAST
Papier	UPM
Acier / aluminium	SUEZ
Cartons / Cartonnettes	VEOLIA

2.3 Traitement des déchets de déchèterie – compétence VALOR’AISNE

	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants	SECODE (80)	Enfouissement
Végétaux	SOVALEN (80)	Compostage
Métaux	Haurec (02)	Recyclage
Papier / Carton	Haurec (02)	Recyclage
D3E*	ECO-SYSTEMES	Valorisation
Bois	SOVALEN (80)	Valorisation
Déchets diffus spécifiques	TRD Villers Bretonneux (80)	Valorisation
Batteries	Haurec (02)	Recyclage
Pneus repris par aliapur	Aliapur	Recyclage
Pneus non repris par aliapur	Deltagom	
Huiles	CHIMIREC VALREQUOISE	Régénération
Piles	COREPILE	Valorisation
Cartouches	Lumiver Optim (59)	Valorisation
 Tubes fluo/lampes	Recyclum	Valorisation
Mobilier	Eco-Mobilier	Valorisation
Gravats valorisables	Valor’Aisne (02)	Valorisation
Gravats non valorisables	MALINCOURT(59)	Stockage
Plâtres	VALOR BAT (02)	Valorisation

*D3E : Déchets d’Équipement Électriques et Électroniques

2.4 Evolution des différents modes de traitement



On remarque une baisse significative du traitement par stockage au profit de la valorisation. Le stockage concerne uniquement les gravats. En 2018, la mise en place d'une nouvelle filière dans les déchèteries communautaires a permis la valorisation des gravats au profit du stockage.

3. PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée en 2016. Son rôle consiste entre autres à définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri.

En 2018, la commission s'est réunie 2 fois et a traité des sujets tels que la mise en place des composteurs collectifs et individuels ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

3.2. Définition de la prévention

La prévention est l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge du déchet par la collectivité.

Elle consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle demeure une priorité des politiques environnementales.

3.3. Actions de prévention en cours

Suite à l'engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois dans un **Programme Local de Prévention 2015-2020**, le compostage individuel s'est imposé comme l'un des enjeux majeurs sur le territoire.

- ✓ Organisation d'un forum Zéro Déchet en collaboration avec notre syndicat de traitement Valor'Aisne

Ce forum a été organisé le samedi 24 novembre 2018 lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Il avait pour but de réunir et de mettre en avant les différents acteurs de la prévention sur le territoire.



Des conférences ont eu lieu le matin (Zéro Waste France, Espace Environnement, Romy Seube famille zéro déchet), et l'après-midi était réservé aux différents ateliers : couches lavables, éponges Tawahi, cosmétiques solides, gaspillage alimentaire...

Un stand sur la prévention a également été proposé par l'équipe des animateurs du tri (lombricompostage, jeu de la prévention...)



En parallèle, l'association Germeurs des Possibles a proposé au public et aux intervenants des soupes préparées grâce à la récupération des invendus d'une grande surface.



✓ Opération de distributions de composteurs

Depuis mars 2015, la mise à disposition à titre gratuit de composteurs individuels d'un volume de 345 litres accompagnés d'un bio seau a été lancée auprès de **2 427 foyers** sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.



En 2018, 583 composteurs et bio seaux ont été distribués lors de réunions d'informations, organisées et animées par les animateurs du tri et de la prévention du service Déchets Ménagers et Assimilés. De plus, 6 composteurs collectifs ont été installés en pied d'immeuble rue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy.

Un guide du compostage ainsi qu'un document synthétique « Compostage Mode d'emploi » (annexe 3) a été remis à chaque personne à l'issue de ces réunions. Les usagers, en cas de doute ou de questions, peuvent également consulter le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois : <https://www.agglo-saintquentinois.fr/pratique/les-dechets-989.html> ou appeler **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Coût global

La décomposition de ce coût est présentée en annexe 4.

Pour l'**investissement**, la décomposition des dépenses et recettes est le suivant :

Dépenses d'investissement	
Libellé	Montant 2018
- Travaux d'extension de la déchèterie Sud et mise en conformité de la déchèterie de Clastres	160 172 €
- Travaux, fourniture et pose de conteneurs enterrés	277 050 €
- Acquisition de bac roulants, de conteneurs et de composteurs	139 023 €
- Acquisition de véhicules	465 427 €
- Acquisition d'une pelle hydraulique d'occasion	85 548 €
TOTAL Dépenses	1 127 220 €
Recettes d'investissement	
Libellé	Montant 2018
- Subvention de l'Etat et du Département	104 659 €
- Récupération de la TVA	145 600 €
- Divers	179 940 €
TOTAL Recettes	430 199 €

Soit un déficit de 697 021 €.

Pour le **fonctionnement**, voici le bilan financier :

Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Montant 2018
- Charges générales	1 330 871 €
- Charges de personnel	3 252 936 €
- Contribution Valor'Aisne	4 011 151 €
- Amortissement des biens	179 940 €
- Contribution aux frais d'administration générale	981 626 €
TOTAL Dépenses	9 756 524 €
Recettes de fonctionnement	
Libellé	Montant 2018
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11 578 897 €
- Rachat matériaux recyclables et éco – organismes	1 397 990 €
- Vente de cartes déchèteries	64 492 €
- Subventions perçues	16 800 €
- Remboursements sur rémunérations du personnel	725 €
TOTAL Recettes	13 058 904 €

Soit un excédent en fonctionnement de **3 302 380 €** permettant non seulement de résorber le déficit d'investissement indiqué ci-dessus mais encore de garantir l'incertitude sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). De plus, le transport des déchets qui se complexifie demanderait une contribution plus importante à la collectivité

4.2. Coût aidé

Le coût aidé est le coût brut (ensemble des charges liées au fonctionnement) moins les recettes liées à la redevance spéciale, aux éco – organismes et à la vente de matière ou énergie.

Il est tenu compte de l'investissement au travers des dotations aux amortissements annuels.

	2018
<i>Total dépenses</i>	9 756 524 €
<i>Total recettes (hors TEOM)</i>	1 480 007 €
<i>Coût aidé</i>	8 276 517 €

Pour 2018, le coût aidé s'élève à 8 276 517 €, soit :

- **159,65 €/t** (pour 51 842 tonnes)
- **100,03 €/hab** (pour 82 743 habitants)

En conséquence, la TEOM couvre la totalité du coût aidé 2018.
L'objectif « les déchets paient les déchets » est donc de nouveau atteint.

4.3. La redevance spéciale

L'instauration de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 1993 pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette obligation résulte de la loi du 13 Juillet 1992 codifiée à l'article L 2333 – 78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette redevance est payée par tout professionnel présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière. Elle permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations et évite que soit transféré à la charge des ménages le coût de l'élimination desdits déchets.

Pour 2018, la redevance spéciale concerne les très gros producteurs de déchets non ménagers dont la dotation hebdomadaire de collecte est supérieure à 10 m³ (correspondant au volume des bacs mis à leur disposition). Son montant a été fixé pour 2018 à 22 €/m³ / semaine. Cela correspond au coût réel du service (intégrant le coût de location – maintenance des bacs roulants, le coût de collecte et le coût de traitement auxquels sont ajoutés des frais de gestion).

En 2018, 5 administrations (lycée Technique Condorcet, lycée Colard Noël, lycée Ameublement, lycée Pierre de la Ramée et lycée Henri Martin) ont été redevables pour un montant total de 61 818, 90 €.

ANNEXE 1

Les conditions d'acceptation en déchèterie



◆ Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès de la :

Direction de la Proximité
Service Déchets Ménagers
Agglomération du Saint-Quentinois
Centre Technique d'Agglomération René HUEL
50 chemin d'Itancourt
02100 SAINT-QUENTIN

0 800 012 600 Service & appel gratuits

Service ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
(fermé les week-ends et jours fériés)

◆ Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :

- Carte d'artisan ou extrait K-bis
- Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t

Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents

◆ Prix des cartes selon type de véhicules :

- Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t) : carte 1 passage = 17 € [10 passages=170 €]
 - Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t) : carte 1 passage = 37 € [10 passages=370 €]
 - Gros véhicule (2,1 t < P.V) : carte 1 passage = 51 € [10 passages=510 €]
 - Carte pour le Papier, Carton, mobilier et D3E* à conserver : **gratuite**
- Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)*

* Remise sous conditions

◆ Paiement :

- Par chèque : à l'ordre du Trésor Public
- En espèces : prévoir l'appoint

◆ Type de déchets acceptés :

- D.I.B triés uniquement
- Papier, Carton, mobilier et D3E (assimilés ménagers): propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

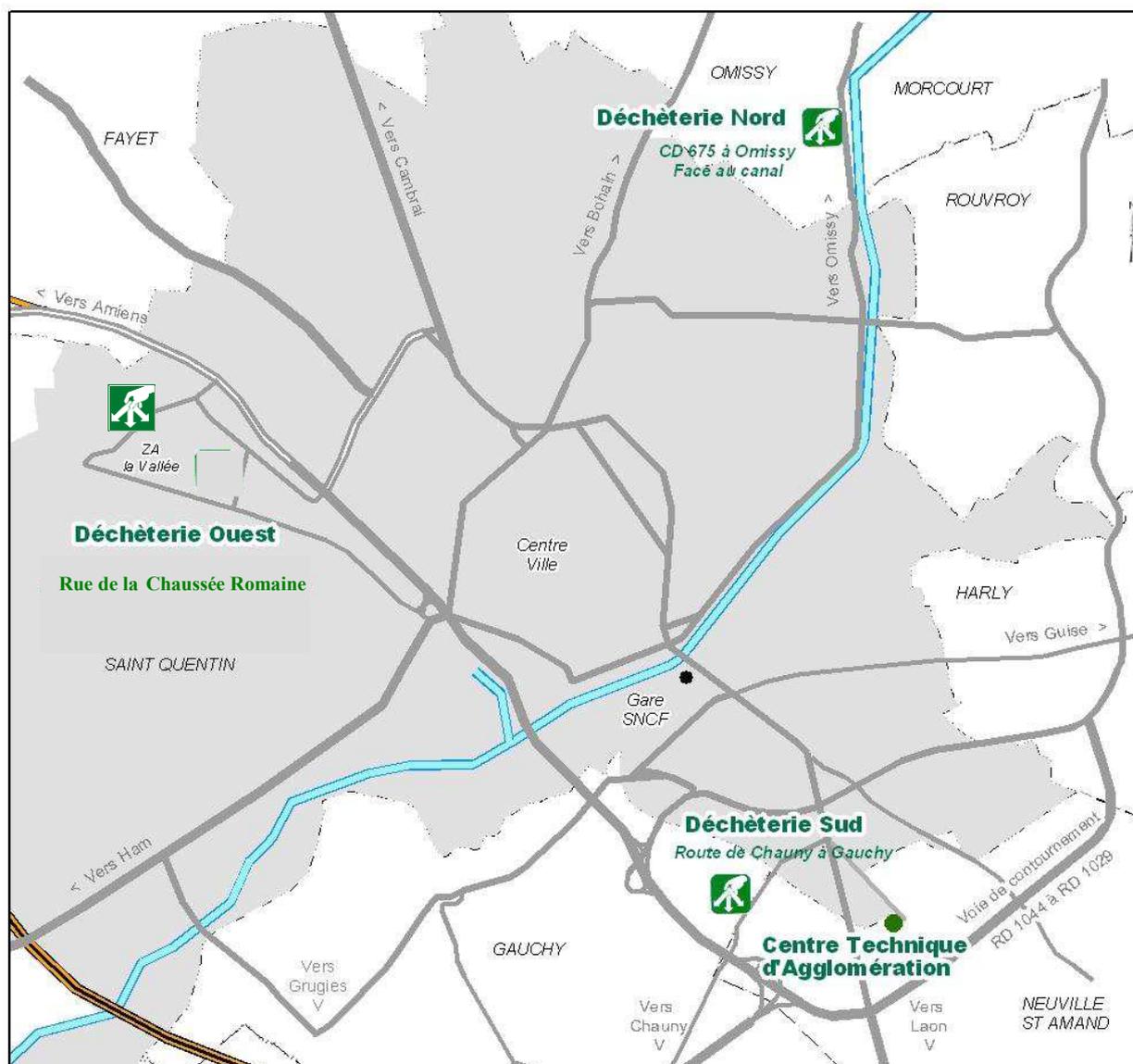
◆ Conditions d'apport :

- Apport en semaine uniquement (**horaires d'ouverture des déchèteries : appel au n°vert**)
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (*sauf papier et carton*)



Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte

PLAN D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES ET DU CENTRE TECHNIQUE D'AGGLOMÉRATION



Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche : 9h – 12h

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Dimanche 9h – 12h

Fermées les jours fériés

Déchèterie SUD (GAUCHY) fermée le MARDI matin

Déchèterie OUEST (ZAC la Vallée) fermée le MERCREDI matin

Déchèterie NORD (OMISSY) fermée le JEUDI matin

Déchèterie CLASTRES (Clastres) fermée le LUNDI matin

J'apporte à la déchèterie

Ce service est utilisable pour les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois résidant en habitat collectif comme en habitat individuel.



GRAVATS :

Terre, cailloux, tuile, brique et autres déchets inertes



VÉGÉTAUX :

Tonte, taille, feuille, fleurs...



MÉTAUX :

Grillage, gazinière, tube métal...



PAPIERS/ CARTONS :

Carton ondulé,...



PNEU :

Uniquement pneu de voitures (de préférence sans jantes)



HUILE MOTEUR :

Uniquement huile de vidange



BATTERIE :

Batterie de véhicules



MOBILIER :

Meuble, matelas, chaise, salon de jardin...



APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :

Frigo, télé, ordinateur, tube fluo, cuisinière, four, perceuse, aspirateur, hifi, jouets à piles...



ENCOMBRANTS :

Autres volumineux non dangereux



DÉCHETS SPÉCIFIQUES :

Peinture, acide, produit de jardinage, de bricolage, radiographie...



TEXTILE, MAROQUINERIE :

Vêtements, tissus d'ameublement, chaussures...



PILE :

Ronde ou bouton et petit accumulateur type chargeur



CARTOUCHE D'ENCRE :

Cartouche de fax, d'imprimante...

Un gestionnaire pour vous aider

- Le **gestionnaire de déchèterie** est présent en permanence pendant les horaires d'ouverture pour vous aider à faire le bon tri. Il est à même de vous renseigner pour toutes vos questions sur les déchets.

LES DÉCHÈTERIES

- Déchèterie de Clastres : rue du Château d'Eau à Clastres
- Déchèterie Sud : Route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : Rue de la Chaussée Romaine ZAE la Vallée à Saint-Quentin
- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy

Horaires d'ouverture (communs aux 4 déchèteries)

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 septembre
du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-18h
dimanche : 9h-12h
HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-17h
dimanche : 9h-12h

Les déchèteries sont fermées les jours suivants :

- Déchèterie de Clastres fermée le LUNDI matin
 - Déchèterie Sud fermée le MARDI matin
 - Déchèterie Ouest fermée MERCREDI matin
 - Déchèterie Nord fermée le JEUDI matin.
- Ces sites sont également fermés les jours fériés.

Service Déchets Ménagers
0 800 012 600 Service à appel gratuit

Déchets volumineux ou toxiques : encombrants, végétaux, peinture ...

ANNEXE 2

Les consignes de tri

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



Les bouteilles et flacons en plastique



Les boîtes métalliques



 *Les faux amis*

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Sacs et films plastiques, pots de produits laitiers, blisters et boîtes diverses, barquettes en polystyrène, jouets, déchets souillés ou non vidés, ...

*Bouteilles en plastique
et boîtes métalliques*

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



Les briques alimentaires

Les cartonnets, les cartons

Tous les papiers



Les faux amis

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Les papiers peints, les couches et divers absorbants,
les films entourant les revues...



*Briques alimentaires,
cartons et papiers*

*Déposés dans le conteneur à verre,
ils seront recyclés*



Les pots, bocaux et bouteilles en verre



Les faux amis

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Les bouchons, vitres, miroirs, vaisselle en verre, porcelaine et faïence, pots de yaourts en terre cuite, ...



Verre

ANNEXE 3

Guide du compostage



6.

COMMENT UTILISER SON COMPOST ?

Un compost mûr se reconnaît à son aspect homogène, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt.

Le compost jeune (4 à 6 mois) :

- épandu en surface où il poursuivra sa transformation à l'automne ou au printemps
- au pied des arbres et arbustes

Le compost mûr (au moins 8 mois) :

- épandu et incorporé aux premiers centimètres de terre
- mélangé avec de la terre pour les jardinières (2/3 de terre, 1/3 de compost)

Le compost peut donc être utilisé avant maturité mais avec précaution.



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr
f t i in

Le compostage : c'est économique, écologique et pratique !



COMPOST

MODE D'EMPLOI



AGGLO ^{DU}
SAINT
QUENTINOIS

l'Agglo proche de vous !



1.

LES AVANTAGES

- **Réduction** du poids et du volume des sacs poubelles, de la quantité de déchets enfouis
- **Évite** les mauvaises odeurs dans la poubelle
- Geste **éco-citoyen**
- **Moins de déplacement** en déchèterie
- Intérêt pédagogique **pour les enfants**
- Développement et transmission d'**un savoir-faire**
- **Remplacer** les engrais : intérêt économique et écologique

Compost...et vous ?



2.

LES 4 RÈGLES POUR UN BON COMPOST

1. Favoriser la circulation de l'air afin d'éviter la putréfaction :

- en apportant des éléments grossiers (brindilles, petits bouts de branche...)
- en brassant de temps à autre le compost pour l'aérer

2. Surveiller l'humidité :

- un compost avec une humidité optimale fait une motte tassée quand on le tient dans la main.
- s'il est très sec, il s'effrite dans les mains. Il faut alors l'arroser légèrement ou ajouter des matériaux humides (tontes de gazon, épluchures...)

3. Un mélange équilibré :

- avec des matériaux humides, riches en azote et fins : épluchures de légumes et de fruits, tonte de gazon...
- et des matériaux secs, riches en carbone et plus grossiers : des branches (broyées, des brindilles, feuilles sèches...)

4. Un bon emplacement :

- Installer le composteur à plat, à même la terre nue, dans un endroit ombragé en milieu de journée. Choisir un endroit facile d'accès depuis la maison.



Naturel et écologique, le compost fertilise votre jardin !

3.

JE COMPOSTE

LES DÉCHETS DE CUISINE :



Épluchures
fruits
légumes



Coquilles
d'œufs
broyées



Filtre thé/café
Papier
Essuie-tout

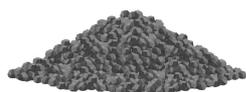


Légumes
abîmés

LES DÉCHETS DE MAISON :



Carton Brut



Cendre de feu
de bois



Sciures



Copeaux



Litière d'animaux
domestiques (biodégradable)

LES DÉCHETS DE JARDIN :



Tontes de
gazon



Feuilles



Fleurs fanées



Branchages
et tailles



Ne pas oublier de bien
mélanger les déchets
entre eux !

Faites la peau à vos épluchures !



4.

JE NE COMPOSTE PAS



Os



Coquillages



Noyaux



Mégots de cigarettes



Métaux



Plastiques



Textiles synthétiques



Couches culottes



Poussières et sacs d'aspirateurs



verres



Produits peints ou traités (bois, papiers...)



Végétaux malades et mauvaises herbes montées en graines



Taille de conifères



Fougères



Terre



Pierre



Gravats



Sable

Composter... c'est pas sorcier !

5.

UNE DIFFICULTÉ ?

1. COMPOST TROP HUMIDE

- > Trop d'éléments verts, riches en azote (pelouse, déchets de cuisine)
- > Trop couvert
- > Trop de précipitations si pas couvert

- > Introduire des éléments bruns (feuilles mortes, paille, sciure, tiges sèches broyées)
- > Surveiller régulièrement
- > Remuer pour détasser



3. AMAS COMPACT, GRIS

- > Tas trop tassé, ou trop humide, fermentation lente
- > Retourner le tas, l'aérer

2. ODEUR NAUSÉABONDE

- > Mauvaise décomposition
- > Trop de déchets de cuisine non mélangés
- > Aérer et mélanger avec des éléments bruns

4. FILAMENTS BLANCHÂTRES

- > Trop de mycélium de champignons
- > Tas trop sec car trop d'éléments bruns
- > Retourner le tas
- > Introduire des éléments verts
- > Arroser copieusement

Un beau jardin... pour pas un radis !



UNE SOLUTION !

5. NOMBREUX MOUCHERONS, MOUCHES

- > Déchets de cuisine à l'air avec morceaux carnés
- > Chaleur et humidité de l'air
- > Éviter les restes de viandes et de poissons
- > Aérer et brasser pour activer les bactéries.

7. PRÉSENCE DE RONGEURS

- > Couches hétérogènes d'éléments secs et humides
- > Mauvais mélange, les rongeurs peuvent y nicher
- > Le compost est près d'une habitation vide ou d'une grange
- > Réorganiser le compost (mélanger)
- > Apporter des éléments verts et arroser

6. FOURMIS ET CLOPORTES EN GRANDE QUANTITÉ

- > Compost trop sec
- > Humidifier le compost
- > Introduire des éléments verts



Le compost : on a tous à y gagner !

ANNEXE 4

Eléments du bilan
Etat de répartition de la TEOM

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 330 870,84		Recettes issues de la TEOM	11 578 897,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 149,93			
60612	ELECTRICITÉ	7 990,76			
60622	CARBURANTS				
60623	ALIMENTATION NON STOCKÉE	1 959,10			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	83 296,25			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				
6068	ACHATS NON STOCKES D'AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	853,14			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	908 761,08			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	18 119,01			
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	8 862,71			
615221	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BÂTIMENTS	215,56			
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	194 487,21			
61558	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	5 695,39			
6156	MAINTENANCE	4 146,22			
6161	PRIMES D'ASSURANCE	22 065,97			
617	ETUDES ET RECHERCHE				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	949,00			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	32 008,96			
6228	RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRE	2 416,80			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	491,52			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 083,84			
6237	PUBLICATIONS	9 263,27			
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION ET RELATION PUBLIQUE	1 156,20			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	243,55			
6256	MISSIONS	472,19			
6257	RÉCEPTIONS	4 156,68			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	249,68			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS				
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	882,00			
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL				
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	11 386,82			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	3 819,00			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	2 689,00	7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 578 897,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
012	Charges de personnel	3 252 936,53		Dotations et participations reçues	16 800,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	9 794,38			
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	17 630,45			
64111	REMUNERATION PRINICIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 314 022,13			
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, ...	25 185,91			
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	259 940,11			
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	680 033,54			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	409 077,68			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	444 266,56			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	33 218,72	74718	PARTICIPATION DE L'ETAT	16 800,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	24 610,04	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	20 313,70			
6475	MEDECINE DU TRAVIL, PHARMACIE	14 683,31			
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	160,00			
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
			70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	64 448,00
			70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	64 448,00
014	Atténuation de produit	-	013	Atténuation de charges	724,66
		-	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	724,66
65	Autres charges de gestion courante	4 011 150,87	75	Autres produits de gestion courante	1 397 989,51
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 003 445,79			
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	7 705,08	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 397 989,51
66	Charges financières	-	76	Produits financiers	-
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE				
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	44,47
675	IMMOBILISATIONS CÉDÉES		775	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
			7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	44,47
	Total des dépenses réelles	8 594 958,24		Total des recettes réelles	13 058 903,64

042	Opé. d'ordre de transfert entre section	179 940,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre section	-
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	179 940,00	777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	
023	Virement à la section d'investissement	-			
	Total des dépenses d'ordre	179 940,00		Total des recettes d'ordre	-
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 774 898,24		SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 058 903,64

Quote-part aux frais administration générale (13,88% des charges d'administration générale)	1 326 034,51		Recettes pour l'administration générale	344 409,12
--	---------------------	--	--	-------------------

	TOTAL GENERAL	10 100 932,75	042	TOTAL GENERAL	13 403 312,76
--	----------------------	----------------------	------------	----------------------	----------------------

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	-		Subventions d'investissement reçues	104 659,35
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D'ETAT	14 677,27
			1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	
			1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES D'ETAT	
			1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	89 982,08
				Souscription d'emprunts et dettes assimilées	-
	Acquisition d'immobilisations	1 127 220,13	1641	EMPRUNTS EN EUROS	-
2031	FRAIS D'ETUDES			Dotations et Subventions reçues	145 600,00
2051	CESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	228,00			
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	142 480,45			
2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE CONSTRUCTION	277 049,95			
21571	MATÉRIEL ROULANT	84 000,00			
2158	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 548,00	10222	F.C.T.V.A.	145 600,00
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	465 427,33			
20184	MATÉRIEL DE BUREAU	199,61			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	139 023,06			
2313	CONSTRUCTIONS	17 263,73			
	Total des dépenses réelles	1 127 220,13		Total des recettes réelles	250 259,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre section	-	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	179 940,00
13918	SUB.EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	-	28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	49 250,00
			28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	60,00
			28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 630,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	-
	Total des dépenses d'ordre	-		Total des recettes d'ordre	179 940,00
	TOTAL GENERAL	1 127 220,13		TOTAL GENERAL	430 199,35